

Angers le vendredi 6 juillet 2018.



Procès-verbal de la réunion de conseil d'école du mardi 26 juin 2018

École élémentaire
CONDORCET

5, rue Gutenberg
49000 Angers
☎ : 02 41 68 58 28
@ : ce.0491771j@ac-nantes.fr

Dossier suivi par :
Monsieur Ivan MARTINEAU
Directeur

Début de la réunion à 18H00.

Personnes présentes :

- M. Lainé, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Martineau Directeur de l'école élémentaire Condorcet
- Mesdames et messieurs : Rose, Guillerez, Lemierre, Carrière, Gombert, Touzé, Coucheney, Royer, Rudelle, Trossais, Peeters et Finas parents d'élèves élus
- Mesdames : Baguet, Du Bouexic, Gaudens, Gravouille, Jacquemont, Bellayer-Jouy, Le Flem, Pla, Rosier et Suzanne enseignantes de l'école
- Mesdames Ariel et De Smet, nouvelles enseignantes nommées dans l'école

Personnes excusées :

- M. Clair, IEN Angers Centre
- Mesdames et messieurs : Gimel, Brun, Gomet-Graindorge, Gillet et Gomet parents d'élèves élus
- Mesdames et monsieur : Adjemian, Boisselot, Carlier enseignants de l'école

Points de l'ordre du jour discutés :

1. Présentation des effectifs et de la répartition pédagogique de la rentrée de septembre 2018

L'effectif prévu à la rentrée au 26/06/2108 (inscriptions ou confirmations réalisées) est de 272 élèves répartis comme suit :

Niveau	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectif	63	61	48	54	46

La répartition pédagogique arrêtée en conseil des maîtres est la suivante :

CPA	CPB	CP-CE1	CE1A	CE1B	CE2A	CE2B	CM1A	CM1B	CM2A	CM2B
26	26	11 + 11	25	25	24	24	27	27	24	22

Ou la répartition suivante dans le cas du passage anticipé de 2 élèves du CE2 au CM2 :

CPA	CPB	CP-CE1	CE1A	CE1B	CE2A	CE2B	CM1A	CM1B	CM2A	CM2B
26	26	11 + 11	25	25	24	24	26	26	24	24

2. Explications concernant la composition des classes et l'affectation des enseignants

Pour la composition des classes les règles établies et mises en place cette année sont les suivantes :

- Alléger l'effectif de la classe de CP-CE1 en raison du double niveau et de l'exiguïté de la classe.
- Pour les classes de CP, CE1, CE2 et CM1, composition de deux classes en respectant les équilibres concernant le sexe, le niveau de compétence et le comportement. Une fois les deux classes constituées, un tirage au sort a lieu entre les enseignants ayant choisi ce niveau.
- Pour les classes de CM2 il a été décidé de ne pas toucher à la répartition des élèves afin d'éviter les phénomènes de groupe que l'on a constaté en début d'année. De surcroît, sur proposition de Mme Rosier et avec son accord il a été décidé que les élèves actuellement dans la classe de Mme Gravouelle seront l'an prochain dans la classe de Mme Rosier afin de rassurer les parents d'élèves inquiets (*certaines élèves de la classe ont déjà vécu la période d'absence de M. Harter l'an passé et la situation conflictuelle du début d'année*).

Le conseil des maîtres a décidé la répartition des enseignants dans les classes, suivante :

CPA	CPB	CP-CE1	CE1A	CE1B	CE2A	CE2B	CM1A	CM1B	CM2A	CM2B
Mme Bellayer	Mme Jacquemont	Mme Pla	M. Boisselot	Mme Du Bouëxic	Mme Arial	?	Mme Le Flem	Mme Gaudens	Mme De Smet	Mme Rosier

3. Présentation de l'équipe enseignante 2018-2019, enseignants quittant l'école

Mme Adjemian a fait valoir ses droits à la retraite et M. Harter a décidé de solliciter un changement d'affectation qu'il a obtenu.

Deux nouveaux enseignants arriveront à la rentrée : Mme Arial qui arrive du Lion d'Angers et Mme De Smet qui arrive de l'école Marcel Pagnol d'Angers.

Tous les autres enseignants restent en poste.

Mme Bellayer reprend à temps plein à compter du 1^{er} septembre.

Mmes Du Bouëxic et Pla ont fait une demande de temps partiel, la circonscription Angers Centre a fait des propositions de couplage pour les décharger le mardi, la Direction Académique de Maine et Loire n'a pas encore donné de réponse. M. Douce a fait une demande de reprise à temps partiel thérapeutique, dans l'attente d'une réponse du comité médical qui doit statuer.

Il manque l'équivalent d'un poste entier, la circonscription a fait une demande de nomination d'un enseignant afin d'éviter l'emploi d'un personnel de remplacement. Cette demande est en attente d'une réponse de la Direction Académique de Maine et Loire.

4. Situation de l'ilot Mareau

M. Martineau souhaite attirer l'attention du conseil d'école sur une situation problématique au pied de l'immeuble à l'angle des rues Gustave Mareau et Du Général Bizot.

Depuis 3 semaines environ des adolescents ou de jeunes adultes, dont le nombre varie entre quatre et une bonne douzaine occupent l'espace public de manière suspecte.

La plupart du temps assis sur des sièges pliants ils semblent surveiller les alentours.

Cette présence quotidienne, dont l'amplitude horaire peut aller de 8h00 à 23h00, laisse présumer un trafic de stupéfiants.

Ce qui est inquiétant c'est que quelques élèves qui fréquentent notre école, ainsi que leurs frères scolarisés au collège, sont souvent en présence de ces individus, devenant ainsi des « proies » faciles pour des recruteurs en mal de main d'œuvre.

Plusieurs parents m'ont fait état de leur sentiment d'insécurité.

5. Bilan de l'année scolaire 2017-2018

L'année scolaire s'est bien déroulée et tous les projets ont été menés à bien sauf pour ce qui concerne la journée sportive.

Le projet mené par Mme Rosier a remporté deux distinctions au concours « Montrer l'histoire » et a recueilli les félicitations de Monsieur le Directeur Académique ainsi que de Monsieur l'inspecteur de la circonscription Angers Centre qui a dit vouloir se déplacer dans la classe pour féliciter les élèves.

6. Les perspectives pour 2018-2019

Des projets sont d'ores et déjà sur les rails pour 2018-2019 :

Une classe patrimoine pour les élèves de CM2 de Mme De Smet.

Un partenariat sur la danse avec le Centre National de Danse Contemporaine pour la classe de CE2 de Mme Arial.

Un autre projet autour de la danse ou du théâtre pourrait voir le jour ainsi qu'un projet de classe transplantée pour plusieurs classes.

7. Changement de rythme dans le privé (Question AIPE)

Avec le retour à la semaine de 4 jours dans le privé, quel impact sur le centre de loisirs du mercredi ?

Suite à la décision prise le 12 mars dernier, par l'ensemble des écoles privées d'Angers, d'un retour à la semaine d'école à 4 jours, la Ville d'Angers, en partenariat avec des établissements scolaires privés, proposera aux familles concernées un accueil possible le mercredi à la journée.

Les accueils de loisirs maternels municipaux étant mobilisés le mercredi matin, 3 écoles privées ont accepté de mettre à disposition une partie de leurs locaux afin d'y accueillir un accueil de loisirs municipal et de pouvoir répondre au mieux aux besoins des familles.

Ce sont donc 4 sites qui pourront ouvrir à la rentrée, couvrant la Ville d'Angers :

- École St Paul des Genêts (3-12 ans) pour l'ouest-Maine, secteur des Hauts de St Aubin
- École Bellefontaine (3-12 ans) en centre-ville
- École Ste Bernadette (3-6 ans) et ALSH le Hutreau (6-12 ans) pour Angers Sud
- ALM Montessori (3-6 ans) et ALSH la Claverie (6-12 ans) sur le secteur Monplaisir/2 Croix Banchais

8. Sortie de fin d'année grande section (Question AIPE)

Est-il possible de proposer une autre activité que la ferme pédagogique d'Andard ?

Cette année le thème du projet des classes de CP et CE1A était la ferme, il était donc naturel que les enfants aillent à la ferme pédagogique d'Andard qui propose des activités de qualité.

Une attention particulière sera portée pour éviter la redondance des sorties maternelle/élémentaire.

9. Vol de vélos / trottinettes (Question AIPE)

Comment sécuriser les moyens de locomotion que les enfants amènent vélos, trottinettes. Peut-être faut-il prendre des mesures via le règlement intérieur pour amener systématiquement un cadenas. Quelle mesure doit-on prendre à l'école ?

Le problème des vols de trottinettes et de vélos est en augmentation inquiétante. Ni les enseignants ni les animateurs périscolaires ne peuvent vérifier si les enfants sortent bien avec une trottinette ou un vélo leur appartenant.

Trois solutions sont envisageables :

- Que les enfants dont le domicile est proche de l'école laissent leur trottinette à la maison
- Que les parents qui le peuvent ramènent la trottinette après avoir déposé leur enfant
- Qu'un dispositif d'antivol soit installé sur la trottinette, sans garantie que toutes puissent être attachées dans l'abri à vélo
- Qu'une information soit faite auprès des parents en début d'année

10. Quel est le mode d'organisation en cas de professeur absent ? (Question AIPE et FCPE)

Lorsqu'un professeur est absent, et dans l'attente d'un moyen de remplacement éventuel, les élèves sont répartis dans les classes selon un protocole établi en début d'année scolaire.

Les parents élus au titre de la FCPE demandent si une réflexion pourrait être engagée lors d'un arrêt long non remplacé pour permettre la prise en charge des élèves.

M. Martineau répond que le non remplacement des collègues absent dégrade les conditions d'accueil de tous les élèves. Les enseignants font de leur mieux et une réelle prise en compte est faite au niveau de l'école. Cependant la prise en charge des élèves des collègues absents ne peut se faire au détriment des élèves de la classe d'accueil. Le problème est amplifié par l'arrivée parfois tardive des remplaçants dans la matinée.

11. Propreté des toilettes en cours élémentaire (Question AIPE)

Certains enfants s'empêchent de s'y rendre parce qu'ils jugent les toilettes sales (odeurs, état général) et que certaines cabines ne ferment pas bien.

Questionnement sur les contrôles qualité.

Quelle est la satisfaction dans les autres écoles ?

L'état des toilettes laisse parfois à désirer et ce pour plusieurs raisons :

- Les sanitaires sont vieillissants et auraient besoin d'être changés.
- Les élèves ne tirent pas tous la chasse d'eau (*problème éducatif*) et ce malgré les rappels des enseignants et des animateurs périscolaires.
- Il n'y a pas de personnel pendant la journée pour nettoyer régulièrement les toilettes comme c'est le cas dans les autres établissements recevant du public. 265 élèves utilisent les toilettes chaque jour, il est inévitable que, sans personnel de nettoyage, leur état se dégrade dans la journée.

Monsieur Lainé précise qu'il n'est pas envisageable, pour des raisons de coût financier de programmer un ou plusieurs nettoyages dans la journée.

12. Fournitures scolaires discount (Question AIPE)

Mme Guillerez indique qu'à l'initiative de l'AIPE une commande de fournitures en ligne va être proposée aux parents, via la société « Rentrée Discount ». La liste des fournitures pour le CP a déjà été transmise.

13. Local AIPE

Est-il possible d'avoir un autre local AIPE que celui prêté à l'heure actuelle ?

Ce problème est de la compétence de la Mairie d'Angers. Monsieur Martineau est disposé à consentir le prêt d'un local s'il en existe un de disponible et que la Mairie d'Angers donne son accord et appuie la demande des parents d'élèves au regard des services rendus par l'association.

Pour certains d'entre eux leur garage personnel est devenu une annexe de l'AIPE.

Monsieur Lainé, conscient du problème, semble favorable à cette demande.

Une solution sera étudiée en 2018-2019.

14. Remerciements

Remerciement à l'AIPE pour le financement des projets :

- 1111,00€ pour les sorties scolaires et les entrées au spectacle
- 684,00€ pour des achats de livres

Soit un montant total de 1795,00€ soit encore une participation par élève de 6,77€ sur la base de 265 élèves.

Remerciement à l'AIPE pour l'organisation de la fête de l'école

Remerciement à la Mairie d'Angers pour :

- La subvention de 1000,00€ pour le départ en classe transplantée de la classe de CM2A
- L'achat de mobilier pour les deux classes de CE2 et CM2
- Les travaux réalisés et à venir
- L'organisation de la cérémonie en l'hommage de Simon Pavlowsky et la pose de la plaque commémorative

Mme Carrière au nom de l'AIPE remercie les enseignants pour la qualité du spectacle proposé notamment pour avoir mélangé les grands et les petits.

M. Lainé, au nom de la Mairie d'Angers remercie l'école et particulièrement Mme Rosier pour le remarquable projet autour du devoir de mémoire.

La séance est levée à 20h00.